



# STADE LAURENTIN CYCLISME



CYCLOTOURISME  
CYCLOSPORT  
ROUTE

## RONDE DE LA SAINT-LAURENT

### DIMANCHE 7 AOUT 2016

Le STADE LAURENTIN CYCLISME organise, dans le cadre des festivités de la fête patronale de la ville de Saint-Laurent du Var, une manifestation cycliste placée sous le patronage de la Municipalité et de l'Office Municipal des Fêtes.

Cette cyclo sportive se déroulera sous les règlements de l'UFOLEP, en conformité avec le calendrier cyclo sport 2016, le dimanche 7 août 2016, sur un circuit de 4,500 km, entièrement situé sur le territoire de la commune de Saint-Laurent-du-Var.

**RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES** : la course se déroule en ligne.

Elle comporte trois épreuves distinctes pour les adultes qui sont ouvertes aux licenciés UFOLEP (option 26012 « cyclo sport »), FSGT (2<sup>ème</sup> à 5<sup>ème</sup> catégories), FFC (Pass cyclisme et 3<sup>ème</sup> catégorie ayant marqué 50 points ou moins au classement national FFC de fin d'année 2015).

**Elle n'est pas ouverte aux non licenciés.**

**CATEGORIES** : a) 3<sup>ème</sup> catégorie UFOLEP et 4<sup>ème</sup> catégorie FSGT ;  
b) Grands Sportifs et 5<sup>ème</sup> catégorie FSGT ;  
c) 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> cat. UFOLEP, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cat. FSGT, FFC Pass cyclisme et 3<sup>ème</sup> cat.

**PARCOURS** : Circuit de 4,500 km avec des distances modulées en fonction des catégories.

Rond-point Jean Aicard, avenue Jean Aicard, rond-point Rascas/Aicard, bretelle de raccordement à la route des Pugets (M 2209), route des Pugets, carrefour M 2209/chemin de la Digue, chemin de la Digue, avenue Pierre et Marie Curie (D95).

Départ fictif 1555, esplanade Général Edmond Jouhaud, au droit de la piscine municipale, jusqu'au rond-point Jean Aicard pour rejoindre le circuit.

Départ réel et arrivée sur la ligne d'arrivée située en haut de la côte sur la route des Pugets, au droit de l'allée du souvenir français.

#### **HORAIRES** :

- ❖ 3<sup>ème</sup> catégorie : départ à 8 h 00 pour 10 tours soit 45 km
- ❖ G.S : départ à 8 h 07 pour 9 tours soit 40 km
- ❖ 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories : départ à 9 h 30 pour 15 tours soit 67,500 km.

**ENGAGEMENTS** : Au départ. Droit d'engagement :

- UFOLEP 5 €,
- FSGT et FFC 8 € (avec assurance).

**DOSSARDS** : Remise des dossards (prévoir les épingles) à partir de 7 h 00 devant la piscine municipale, uniquement sur présentation de la licence homologuée et carte cyclo sport 2016 pour les licenciés Ufolep, licence homologuée 2016 pour les autres fédérations admises.

### **RECOMPENSES :**

- ❖ Une coupe (non cumulable) aux trois premiers de chaque catégorie : GS, 3<sup>ème</sup>, 2<sup>ème</sup> et 1<sup>ère</sup> catégories ;
- ❖ Une coupe au 1<sup>er</sup> Junior, à la 1<sup>ère</sup> féminine et au 1<sup>er</sup> des plus de 60 ans (3 participants minimum) ;

**Remise des prix dans les jardins de la piscine municipale vers 11 H 30 sous la présidence de Monsieur Joseph SEGURA, Maire de Saint-Laurent-du-Var.**

### **REGLEMENT DE L'EPREUVE :**

**Les cycloportifs sont tenus de respecter le Code de la route et ne doivent emprunter que la moitié droite de la chaussée.**

**Le club organisateur décline toute responsabilité, en cas d'infraction, pour quelque accident qu'il soit survenu en dehors de cette limite.**

**LE PORT DU CASQUE A COQUE RIGIDE EST OBLIGATOIRE du départ à l'arrivée pour tous les concurrents.**

Aucune voiture suiveuse « particulière » n'est tolérée sous peine de déclassement du (des) concurrent (s) suivi(s).

Seuls accompagneront les participants : la voiture « ouvreuse » officielle, le véhicule du directeur de course, des commissaires désignés, de dépannage et la voiture « balai ».

Le Directeur de l'épreuve peut prendre toutes mesures nécessaires pour assurer le bon déroulement de l'épreuve.

Les cycloportifs devront laisser le passage au premier coup d'avertisseur sonore afin que les véhicules de l'organisation qui le réclament, puissent doubler.

**Les concurrents se doivent d'obtempérer aux ordres du Directeur et des commissaires de course.**

Il est interdit de tirer ou pousser un cycloportif ou de se livrer à des manœuvres déloyales ayant pour but de défendre irrégulièrement ses chances.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve en cas de difficultés matérielles, intempéries ou autres raisons majeures imprévues.

### **CROQUIS PARCOURS**

